

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Albi, le 23 juin 2022

Signature du contrat de sécurité intégré de la ville d'Albi

Ce jeudi 23 juin 2022, le premier Contrat de Sécurité Intégrée (CSI) du Tarn a été signé. François-Xavier LAUCH, préfet du Tarn, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, maire d'Albi, et Bernard LAVIGNE, avocat général près la Cour d'Appel de Toulouse, étaient réunis au siège de la police municipale d'Albi pour signer le CSI de la ville d'Albi, en présence de la Directrice départementale de la sécurité publique, Sophie GENET-EYROLLES et du chef de la Police municipale, M. TAILLADE. Le CSI de la ville d'Albi, signé pour quatre ans, met en place un socle d'actions et de mesures minimales à mettre en place, qui feront l'objet d'un bilan annuel dressé les signataires.

Cette signature vient concrétiser le principe du continuum de sécurité entre les différentes de forces de police avec un outil permettant de formaliser les liens entre police nationale (PN) et police municipale (PM).

Le CSI d'Albi fixe des **priorités** pour la sécurité du territoire, basée sur une méthode de diagnostic de sécurité partagé et établi dans le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et dans le Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD) :

- lutte contre les violences intrafamiliales ;
- la prévention de la délinquance, en lien avec la politique de la ville, certains des quartiers prioritaires d'Albi étant touchés par le trafic de stupéfiants, avec des jeunes engagés très tôt sur des trajectoires de délinquance ;
- la lutte contre la radicalisation et le séparatisme ;
- une Justice plus efficace, plus proche des usagers et plus proactive dans la réinsertion.

Le contrat y associe également des **moyens d'action** :

- poursuite des actions de sécurisation des établissements scolaires par l'État ;
- cofinancement par l'État d'un poste d'intervenant social au commissariat d'Albi ;
- élargir l'offre de formation à destination de la ville pour la détection des « signaux faibles » et déploiera les formations « Valeurs de la République et Laïcité » ;
- renforcer les dispositifs de la ville et de l'État pour la médiation sociale (adultes-relais, colos apprenantes) ainsi que la diversité de l'offre de travaux d'intérêt généraux et non-rémunérés ;
- participation autant que de besoin aux Cellules municipales d'échange sur la radicalisation (CMER) et aux Cellules de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF) organisées par la préfecture. ;
- enfin, la ville associera davantage la population au continuum de sécurité et déploiera dans cinq quartiers des « Points Justice ».

Contacts presse :

Nicolas BONNAMANT 05 63 45 62 34/06 18 28 61 33

Noé CAPITANT 05 63 45 60 87

Astreintes communication (après 18h – w-e et jours fériés) : 06 08 36 07 22

Mél : pref-communication@tarn.gouv.fr

Des moyens supplémentaires

Au plan humain, les effectifs ont été renforcés au cours des cinq dernières années et continueront à l'être en 2022 :

- Police nationale : 110 policiers du corps d'encadrement et d'application au 31 décembre 2021 contre 105 au 31 décembre 2016. En 2022 l'effectif est de 112, avec 2 recrutements. Une brigade cynophile est en cours de création, avec un chien spécialisé dans les stupéfiants, qui sera en formation au second semestre 2022.
- Police municipale : 3 agents à la direction du service, 19 agents en brigade de jour, 10 agents en brigade de nuit dont 2 maître-chiens et 2 chiens d'attaque et de défense. Au total, 32 agents en 2022, dont 2 recrutements, contre 19 agents au 31 décembre 2016.

Les moyens matériels sont également renforcés :

- Police nationale : 117 téléphones NEO (Nouvel équipement opérationnel), 23 caméra-piétons et 4 tablettes NEO seront déployés courant 2022. Le renouvellement de 50 % du parc auto en 5 ans, avec deux véhicules (une Peugeot 5008 et une Renault Zoé), un scooter, une moto banalisée et deux vélos électriques ont été récemment affectés au commissariat d'Albi et quatre nouveaux véhicules seront livrés en 2022. Dans le cadre de la sécurisation de l'accueil du commissariat et du plan « poignées de porte », 12 000 € de travaux ont été réalisés. Un Centre d'information et de commandement est à l'étude.
- Police municipale : mise à disposition de la Police nationale d'un poste d'écoute et de communication relié au dispositif radio numérique de la Police municipale, organisation des modalités d'accès direct de la Police municipale aux données du système d'immatriculation des véhicules et du système national des permis de conduire.
- Le déploiement de 120 caméras de vidéo-protection sur le territoire de la commune, avec un soutien financier important de l'État.

Intensifier la coopération entre la Police nationale et la Police municipale

- patrouilles conjointes ;
- réunions hebdomadaires ;
- échange d'informations opérationnelles ;
- communication de données statistiques ;
- organisation de Groupes de partenariats opérationnels (GPO) pour couvrir l'ensemble des secteurs de la ville pour la sécurité du quotidien ;
- mise à disposition au sein du commissariat d'Albi d'un poste informatique dédié à la Police municipale.

